

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission**3^e** séanceMardi 5 octobre 2004, à 10 heures
New York

Président : De Alba (Mexique)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre le débat général, je tiens à faire quelques remarques et propositions concernant l'organisation de nos séances. Comme je l'ai dit hier, je ne pense pas qu'il soit avisé de convoquer des séances de la Commission lorsqu'il n'y a pas un nombre suffisant d'orateurs en mesure d'utiliser comme il convient le temps et les services de conférence dont nous disposons. Bien que nous ayons convenu qu'il était désirable d'établir une liste « continue » des orateurs, la façon dont les délégations ont fait inscrire leur nom sur la liste des orateurs s'aligne sur les pratiques du passé : elles ont inscrit leur nom pour intervenir à des dates précises et ne se sont pas montrées désireuses de s'adapter au nouveau format qu'offre la liste « continue ».

Pour l'instant, nous avons toujours quelques séances pour lesquelles cinq ou six orateurs seulement sont prévus. Je propose donc d'annuler la séance de demain. Je propose également que le Secrétariat établisse deux listes : une pour les délégations qui désirent intervenir jeudi ou, si davantage de temps est nécessaire, vendredi; et la seconde pour les délégations qui ne peuvent absolument pas faire leur déclaration avant la semaine prochaine. La seconde liste serait pour lundi. Si davantage de temps est nécessaire, elle continuerait mardi, voire mercredi.

Les délégations ont encore le temps d'ajouter leur nom à la liste. Comme convenu, la date limite est demain, mercredi 6 octobre, à 18 heures. Compte tenu de la souplesse qu'offrent les deux listes, on pourra décider de conserver la liste « continue », en deux parties, pour le reste de la session. J'espère qu'à la prochaine session il sera possible dès le début de n'avoir qu'une seule liste « continue ».

On ne peut, par contre, donner une date précise pour chaque déclaration. Une liste « continue », comme je l'entends, signifie que si une délégation n'est pas en mesure de prendre la parole lorsque c'est son tour, son nom sera déplacé à la fin de la liste à moins que n'intervienne un arrangement avec une autre délégation pour procéder à un échange de place. Je n'entends pas cependant raccourcir le débat général. Mon intention est d'œuvrer sur la base d'une liste « continue » afin que nous puissions pleinement utiliser le temps dont dispose la Commission.

Je ne demande pas à ce que cela commence demain, mercredi, certaines délégations pouvant ne pas avoir encore fini de préparer leur déclaration. Je sais également que certains chefs de délégation arriveront à la fin de la semaine et ne seront donc pas en mesure d'intervenir avant la semaine prochaine. Je comprends ces préoccupations et c'est pourquoi j'ai proposé ce format qui, je crois, est suffisamment souple.

Puis-je considérer que les membres de la Commission sont d'accord avec cette proposition?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie les membres de la souplesse et de la coopération dont ils font preuve. Je crois que c'est là quelque chose qui est nécessaire et qui aidera à mieux utiliser le temps dont dispose la Commission. Je répète qu'il n'est pas dans mon intention de gagner du temps pour le plaisir d'en gagner, mais pour utiliser ce temps au mieux afin de progresser vers les objectifs de la Commission et avoir des discussions plus détaillées, plus spécialisées, plus ciblées sur les questions les plus complexes.

La séance de demain étant annulée, il serait très utile pour les délégations qui ont fait distribuer des projets de résolution de tenir des consultations sur leurs textes. Cela donnerait aux petites délégations une meilleure occasion de participer et nous permettrait d'entamer promptement des consultations, ce qui élargirait l'appui à ces projets de résolution. Le Secrétariat semble essayer de trouver des salles pour les délégations qui souhaitent avoir des consultations. Demain j'aurai moi-même des consultations sur les prochaines étapes des travaux de la Commission.

De cette façon nous épargnerions les ressources de l'Organisation tout en utilisant notre temps pour tenir des consultations à cette étape initiale.

Toute la matinée ne sera pas nécessaire pour entendre tous les orateurs inscrits sur la liste pour la séance de demain. En conséquence, avec l'assentiment préalable du Bureau, j'ai invité le Secrétaire de la Cinquième Commission et un représentant du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances à prendre la parole devant la Commission au sujet du point 109 de l'ordre du jour : « Planification des programmes ». Plusieurs membres sont déjà au courant des problèmes dont est saisi le Comité pour les programmes et la coordination, j'estime que c'est une bonne occasion pour le Secrétaire de la cinquième Commission de les expliquer de façon plus détaillée afin que nous puissions entamer des consultations à leur sujet.

Points 57 à 72 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité

M. Labbé (Chili) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première déclaration de ma délégation à cette session, je voudrais tout d'abord vous féliciter,

Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et le Secrétariat de la Commission.

Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite hier par la délégation brésilienne au nom du Groupe de Rio. Le Chili se bornera à faire des observations sur le Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques : le Code de conduite de La Haye. Le Code de conduite de La Haye arrive à la fin de sa deuxième année d'activité officielle. Le processus d'universalisation que conduisent les États signataires compte maintenant 115 États. Les États signataires appartiennent à tous les groupes politiques et régionaux, dont environ 50 membres environ du Mouvement des pays non alignés.

Le Code est une initiative de caractère politique dont le but est de contribuer concrètement à la sécurité internationale et au renforcement des mécanismes et traités relatifs au désarmement et à la maîtrise des armes. Le Code a été négocié d'une manière transparente et est ouvert à tous les Membres de l'ONU. Son orientation et ses objectifs multilatéraux sont ainsi très clairs. Nous sommes persuadés que la prolifération inconsidérée des missiles balistiques capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive est lourde de risques. C'est pourquoi nous recherchons la sécurité internationale par le biais de mesures politiquement contraignantes : faire preuve de la plus grande retenue en matière de conception d'essais et de déploiement de ces missiles et adopter des mesures de confiance et de transparence qui comprennent des rapports annuels et la notification préalable des lancements.

En même temps les États signataires contrôlent l'aide accordée aux programmes de lanceurs spatiaux et de missiles balistiques qui peuvent être associés à la mise au point ou à l'acquisition d'armes de destruction massive en violation du droit international. Tout en reconnaissant, comme le stipule la résolution 51/122 de l'Assemblée générale du 13 décembre 1996, que les utilisations pacifiques doivent se faire au profit et dans l'intérêt de tous les pays, nous estimons que dans ce processus les États ne doivent pas contribuer à la prolifération de missiles balistiques.

Pour atteindre ces objectifs, les États signataires ont progressé dans la manière d'élaborer leurs outils et leurs méthodes. Nous avons tenu une réunion

intersession à Vienne, en juin, et avons accepté l'aimable offre de l'Australie d'accueillir la troisième réunion ordinaire les 17 et 18 novembre.

Comme il en a été mandaté par les États signataires, le Président chilien du Code de conduite a fait rapport au Secrétaire général en novembre dernier sur les activités du Code. Le rapport (A/58/595) mentionne, entre autres choses, une stratégie de coopération avec le système des Nations Unies qui comprend une invitation au Secrétariat de participer en tant qu'observateur spécial à la troisième réunion ordinaire des États signataires. Le Président du Code mène des consultations en ce qui concerne la présentation cette année d'un projet de résolution à la Première Commission en vue de formaliser un lien fonctionnel avec l'ONU. Comme on l'a dit en 2003, le Code est une riposte politique à la menace que fait peser la prolifération de missiles balistiques capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive. Toutefois, nous estimons qu'il ne constitue pas la seule riposte possible. En tant qu'instrument politique, il peut coexister avec d'autres initiatives et tentatives ayant le même objectif.

À la fin octobre, le Chili, avec la coopération de l'Italie et du Canada, organisera un séminaire régional de sensibilisation à Santiago, à la Faculté latino-américaine des sciences sociales. Son objectif est de promouvoir l'universalisation du Code dans la région qui entame la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le séminaire sera l'une des dernières activités de sensibilisation organisées sous les auspices du Président chilien. En novembre, dans la ville musicale de Vienne, nous passerons le témoin aux Philippines, qui ont accepté la responsabilité de conduire les États signataires dans leur troisième année de consolidation.

Enfin, je saisis l'occasion une fois encore pour renouveler notre invitation à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer le Code afin de se joindre à nos efforts : tous les pays qui sont véritablement attachés à la cause de la paix et de la sécurité internationales ont une place parmi nous.

M. Hu Xiaodi (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à cette session de l'Assemblée générale. Grâce à votre riche expérience et à vos talents remarquables de diplomate, le succès des

travaux de la Première Commission à cette session est assuré. Je puis donner l'assurance et à vous et aux autres membres du Bureau que la délégation chinoise vous apportera coopération et appui. Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Jarmo Sareva pour l'excellente façon dont il a présidé les travaux de la Commission à la dernière session.

Au XXI^e siècle, la mondialisation économique s'est élargie sous l'influence de la nouvelle révolution scientifique et technologique. Sur cette toile de fond, les contacts et les échanges personnels croissent de plus en plus. Dialogue et coopération entre les pays sont renforcés. L'intégration régionale s'accélère. Une variété de mécanismes régionaux de sécurité se caractérise par un dynamisme sans précédent. Mettre en œuvre la paix, rechercher la coopération et promouvoir le développement sont maintenant les principaux thèmes de notre époque. Cependant, nous rencontrons quelques dangers et problèmes potentiels sur la route qui mène à la paix et au développement.

Nombre de facteurs ambigus et imprévisibles existent dans l'arène de la sécurité. La violence, les dissensions et les conflits régionaux dus à des facteurs traditionnels en matière de sécurité, comme les différends ethniques, religieux et territoriaux, sont loin d'avoir été éliminés. Les menaces non traditionnelles à la sécurité augmentent. Les activités terroristes sévissent toujours davantage : du World Trade Center à New York à l'Ossétie du Nord l'alarme prévenant des menaces terroristes s'est faite entendre bruyamment à maintes reprises. Le danger que constitue la prolifération des armes de destruction massive continue de croître et fait peser une lourde menace sur la paix. Les crimes, les épidémies, la pollution de l'environnement au plan transnational et le fossé qui s'élargit entre riches et pauvres sont autant d'entraves au développement de l'humanité. Confronté à ces menaces et à ces défis, nul pays ne peut tenir seul ou se tenir à l'écart. Pour instaurer une paix durable et la sécurité internationale, il est impérieux de favoriser une nouvelle notion de sécurité axée sur l'égalité, la confiance mutuelle, l'intérêt et la coopération mutuels. Quels que soient les difficultés ou les problèmes qui nous attendent, nous devons suivre la voie du renforcement de la confiance mutuelle par le dialogue, le règlement négocié des différends et la promotion du développement par le biais de la coopération.

Les efforts en matière de maîtrise multilatérale des armes, de désarmement et de non-prolifération sont une partie indispensable du cadre de la sécurité internationale et un important volet de l'application de la nouvelle notion. En conséquence, nous avons le devoir de promouvoir la maîtrise multilatérale des armes et le processus de désarmement ainsi que d'améliorer le mécanisme international de non-prolifération sur la base de la participation universelle de tous les pays sur un pied d'égalité.

Actuellement, le tableau en ce qui concerne la non-prolifération internationale est plutôt ambigu. Le consensus international sur la non-prolifération s'est encore renforcé et des progrès concrets ont été réalisés. La Libye a renoncé à ses armes de destruction massive et s'est jointe au régime de non-prolifération international. Les questions nucléaires concernant la République populaire démocratique de Corée et l'Iran ont été placées sur la voie d'une solution politique. L'adoption à l'unanimité de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un exemple de la coopération et de la volonté internationales dans le domaine de la non-prolifération.

Nous nous heurtons également à nombre de nouveaux problèmes. L'élargissement de la mondialisation et les nouvelles évolutions dans les domaines de la science et de la technologie font que les mécanismes traditionnels de contrôle à l'exportation sont insuffisants pour faire face à des activités occultes de prolifération toujours plus complexes. La révélation de réseaux clandestins internationaux en matière nucléaire prouve que dans le pays ciblé les normes de non-prolifération étaient manifestement défectueuses. Le danger des armes de destruction massive tombant entre les mains de terroristes est une menace réelle qui doit être sérieusement examinée. Certains pays et des organisations internationales ont fait de nouvelles propositions pour renforcer les régimes de non-prolifération multilatéraux, notamment le régime de non-prolifération nucléaire. La Chine appuie ces efforts tendant à appuyer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à renforcer les garanties et la vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à rapprocher les régimes actuels par le biais de la coopération multilatérale. Nous sommes prêts à discuter avec toutes les parties concernées dans un esprit ouvert et de manière sérieuse.

La complexité des questions concernant la non-prolifération requiert une démarche d'ensemble pour en aborder à la fois les symptômes et les racines. À cet égard, la Chine prône ce qui suit. Premièrement, il faut s'efforcer de promouvoir la sécurité commune pour tous les pays afin d'éliminer tout ce qui motive l'acquisition d'armes de destruction massive. Deuxièmement, il faut examiner les questions de prolifération en coopérant et en dialoguant ainsi qu'en utilisant des moyens politiques et diplomatiques. Troisièmement, il faut vigoureusement promouvoir le multilatéralisme et s'efforcer d'améliorer les régimes existant dans le domaine de la non-prolifération internationale. Quatrièmement, il faut veiller à l'impartialité, à la rationalité et à la légalité des mesures de non-prolifération. Et, cinquièmement, il faut maintenir un équilibre entre la non-prolifération et les utilisations pacifiques. Il faut à la fois des barrages et des dragues pour contenir les inondations. De même, il importe de garantir le droit de tirer parti des utilisations pacifiques de la science et de la technologie, dans la mesure où l'objectif de non-prolifération est garanti.

Au cours des dernières années, la Chine a fait des efforts fructueux pour renforcer les contrôles à l'exportation. Elle a mis en place un système de contrôle efficace et complet. Le système a adopté des normes et pratiques internationales, comme le système de licence et de certificat attestant du dernier utilisateur, la liste des contrôles et le principe passe-partout. Les principes, la portée et les pratiques de nos contrôles à l'exportation sont fondamentalement identiques aux normes internationales. Des mesures ont été prises pour améliorer les mécanismes d'appui pertinents pour les contrôles à l'exportation. Nous avons créé un mécanisme de coordination d'urgence interinstitutions, un système unique d'enregistrement des exportations et un groupe d'experts techniques chargé des contrôles à l'exportation. Nous avons mis au point un système harmonisé pratique servant à contrôler les articles. En outre, le Gouvernement a pris diverses mesures pour renforcer les règles et politiques concernant le contrôle à l'exportation ainsi que la vigilance dans l'industrie. Plus important encore, nous n'avons cessé de nous montrer rigoureux dans l'application de la loi. Les violations des lois et règlements ont donné lieu à des enquêtes et les mesures punitives sont rendues publiques. La Chine attache de l'importance à la coopération internationale dans le domaine des contrôles à l'exportation. Elle a

activement amélioré les liens avec les mécanismes multilatéraux de contrôle à l'exportation et s'est engagée dans des échanges et une coopération étroite dans le domaine des contrôles à l'exportation avec d'autres pays. Elle s'est jointe au Groupe des fournisseurs nucléaires et est désireuse de se joindre au Règlement relatif au contrôle de la technologie des missiles. La Chine désire également poursuivre le dialogue et la coopération avec des mécanismes comme le Groupe australien et le dispositif Wassenaar ainsi qu'avec d'autres pays ce qui permettra à chacun d'échanger des données d'expérience et d'améliorer les contrôles à l'exportation.

Tout en renforçant les efforts de non-prolifération déployés au plan international, nous ne devons pas méconnaître l'importance qu'il y a à faire progresser la maîtrise des armes et le désarmements, en particulier le désarmement nucléaire. La Chine prône l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires et ne recule jamais devant les responsabilités qui lui incombent en matière de désarmement nucléaire. La Chine s'est engagée inconditionnellement à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine invite tous les États dotés d'armes nucléaires à prendre le même engagement et à conclure à cette fin un instrument international juridiquement contraignant. Entre-temps, nous invitons les pays ayant une responsabilité spéciale dans le domaine du désarmement nucléaire à réduire davantage, sensiblement et irréversiblement, leurs stocks nucléaires afin de créer ainsi les conditions favorables à un désarmement nucléaire complet.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un important jalon vers la promotion de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire. La Chine a fermement appuyé ce traité et demeure attachée au moratoire sur les essais nucléaires. Le Gouvernement chinois souhaiterait voir le Traité entrer en vigueur et encourage actuellement son examen et sa ratification par le Congrès populaire national, conformément aux procédures juridiques appropriées. La septième Conférence des parties chargée de l'examen du TNP se réunira l'année prochaine. Le fait d'examiner tous les aspects du Traité et de faire les recommandations appropriées permettra de promouvoir ses trois principaux objectifs, assurera sa vitalité et renforcera son efficacité et son caractère

universel. Nous espérons que tous les pays feront preuve de bonne foi et d'une volonté politique nécessaire et qu'ils œuvreront ensemble pour assurer le succès de la Conférence.

Aborder les travaux de fond de la Conférence du désarmement le plus tôt possible est essentiel pour la promotion du processus multilatéral de la maîtrise des armes et de la non-prolifération. Actuellement, les différends relatifs à l'ordre du jour traduisent les divergences de vues sur les priorités internationales en matière de désarmement. Pour surmonter l'impasse actuelle, le programme de travail de la Conférence doit aborder les inquiétudes de toutes les parties d'une manière détaillée et équilibrée. À ce sujet, la Chine a déployé des efforts inlassables. Elle s'est dite prête à accepter la proposition des représentants de l'Algérie, de la Belgique, du Chili, de la Colombie et de la Suède – la proposition des cinq ambassadeurs – et reste ouverte à l'examen de nouvelles questions à la Conférence du désarmement. Il faut espérer que les parties seront en mesure de parvenir à un consensus sur un programme de travail, dès que possible, sur la base de la proposition des cinq ambassadeurs.

Eu égard au principe selon lequel l'utilisation de l'espace doit se faire dans l'intérêt de l'humanité, la situation actuelle montre qu'il est nécessaire et urgent de prévenir l'arsenalisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace. La Chine et la Russie ont à ce sujet soumis conjointement plusieurs documents de travail en vue d'éclaircir leurs positions et de favoriser une entente commune. Il faut espérer que la Conférence du désarmement pourra commencer ses travaux de fond sur ce sujet dès que possible en vue de négocier des instruments juridiques internationaux dans ce domaine.

Un traité interdisant la fabrication de matières fissiles contribuerait à la non-prolifération nucléaire et au désarmement. La Chine appuie la prompte négociation d'un traité à la Conférence du désarmement sur la base d'un programme de travail approfondi et équilibré. Actuellement, elle examine attentivement la proposition de négocier un traité interdisant la fabrication de matières fissiles sans vérification.

La Chine s'est toujours consacrée à l'application complète et efficace de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Le mois dernier, la deuxième Réunion régionale des autorités nationales des États parties en Asie, coparrainée par la Chine et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, s'est tenue à Beijing et a abouti des résultats concrets. Depuis des années, les armes chimiques que le Japon a abandonnées en Chine ne cessent de causer des pertes humaines. Ces événements tragiques soulignent une fois encore l'importance et l'urgence d'une élimination prompte et complète des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire chinois. La Chine exhorte le Japon à ne ménager aucun effort pour entamer dès que possible un processus de destruction.

La menace du bioterrorisme s'accroît, et la question de la biosécurité est de plus en plus au premier plan. Il est donc nécessaire de poursuivre les entretiens multilatéraux sur les mesures de nature à renforcer l'efficacité de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. La Chine continuera à participer activement au processus et ne ménagera aucun effort pour promouvoir l'application complète et effective de cette Convention.

La Chine accorde une grande importance au rôle que joue la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination lorsqu'elle examine les préoccupations humanitaires. Nous avons déjà entamé des préparatifs en vue de ratifier le Protocole sur les restes d'explosifs de guerre et nous continuerons à participer activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux de la Convention.

Pour ce qui est de la question des mines, autres que les mines terrestres antipersonnel, la Chine est favorable à la recherche d'une solution appropriée qui pourrait créer un équilibre entre soucis humanitaires et besoins de sécurité et qui prendrait en compte les différentes capacités économiques et techniques. Au cours des dernières années, la Chine a participé activement à la coopération internationale dans le domaine du déminage. Nous avons apporté aux pays touchés par les mines une aide en matière de déminage, y compris fonds, équipement et formation. En avril dernier, à Kunming, la Chine et le réseau australien de la Campagne internationale pour interdire les mines terres ont coparrainé un atelier sur les problèmes

humanitaires causés par les mines et sur la technologie et la coopération dans le déminage des engins non explosés. L'atelier a favorisé les échanges et la coopération entre pays donateurs et pays touchés par les mines. Nous continuerons d'apporter cette aide dans la mesure du possible aux opérations internationales de déminage. Nous sommes également prêts à intensifier les échanges et la coopération avec tous les pays intéressés et les organisations internationales dans ce domaine.

La Chine a appuyé et apporté sa participation concrète aux négociations concernant un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères illicites. Il faut espérer que les parties continueront d'œuvrer sur la base du rapport adopté par le Groupe d'experts internationaux sur la possibilité de mettre au point un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites en vue de parvenir à des résultats positifs. La Chine attache de l'importance au Protocole relatif à la fabrication et au trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces détachées et de leurs composants ainsi que de leurs munitions, qui complète la Convention des Nations Unies relative au crime organisé transnational. Nous procédons à d'intenses préparatifs en vue de ratifier le Protocole que nous souhaitons voir promptement mis en vigueur.

Compte tenu de la menace croissante du terrorisme, il est nécessaire de renforcer la gestion des systèmes de défense aérienne portables. La Chine est prête à œuvrer avec les autres parties afin d'étudier plus avant les mesures rationnelles et effectives pouvant prévenir l'utilisation de ces armes par les terroristes.

Les informations en matière de sécurité touchent aux économies nationales et à la vie des peuples mais également à la sécurité et à la stabilité internationales. La Chine appuie un examen complémentaire de la question par le groupe d'experts internationaux sur la sécurité de l'information en vue de faire des propositions concrètes.

Depuis des années, la Première Commission de l'Assemblée générale, en tant qu'instance internationale la plus responsable en matière de sécurité et de désarmement, a joué un rôle historique dans la promotion du désarmement international et le renforcement de la sécurité internationale. Dans la situation internationale changeante que nous

connaissons aujourd'hui, il est possible d'améliorer l'efficacité et les méthodes de travail de la Première Commission. Les membres ont soumis diverses propositions à cette fin. La Chine est prête à participer à des discussions ouvertes avec toutes les parties. La réforme de la Première Commission est une question compliquée comportant plusieurs volets. Il est donc irréaliste d'espérer parvenir à notre objectif soudainement. Nous avons besoin de patience. Sur la base de nos principes, nous aimerions faire quelques suggestions. Premièrement, la nature de la Première Commission en tant qu'instance internationale la plus représentative en ce qui concerne la sécurité et le désarmement doit être maintenue. Les efforts de réforme doivent être axés sur l'exploitation du potentiel de la Commission, le renforcement de son rôle et l'amélioration de son efficacité. Deuxièmement, la participation démocratique et universelle aux travaux de la Commission ne doit pas être mise en danger. Il faut s'assurer que chaque partie a la possibilité d'exprimer ses vues sur les questions qui nous préoccupent. Troisièmement, la réforme de la Commission doit aller de pair avec la réforme de l'ONU tout entière et avec celle d'autres mécanismes de désarmement. Finalement, les mesures concernant la réforme doivent traduire l'inquiétude de toutes les parties.

En ce nouveau siècle, l'évolution de la situation internationale pose de graves problèmes mais ouvre également de brillantes perspectives. Avec d'autres pays, la Chine est prête à faire avancer la maîtrise internationale des armes, le désarmement et le processus de non-prolifération, ce qui constituera notre contribution à la création d'un monde pacifique et plus sûr.

M. D'Alotto (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation brésilienne a pris hier la parole au nom du Groupe de Rio et va le faire aujourd'hui au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des pays associés dans le débat thématique. La délégation argentine s'associe sans réserve à ces déclarations. En conséquence, dans un souci de brièveté, ma délégation se bornera à faire les commentaires suivants.

Nous continuons de nous inquiéter du risque continu que fait peser la prolifération des armes de destruction massive, qui menace la sécurité interne des États et la stabilité mondiale. Dans le nouveau Millénaire, la plus haute priorité doit être accordée à la renonciation aux armes de destruction massive. Nous

réitérons une fois encore que les problèmes que pose le terrorisme en tant que nouvelle et vraie menace internationale ajoutent une nouvelle dimension à la question du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armes. La nouvelle dimension exige des mesures concrètes et novatrices de la part de la communauté internationale, qui englobent toutes les situations de la prolifération des armes de destruction massive. Il convient d'œuvrer à la pleine application des instruments de désarmement et de non prolifération et de veiller à leur renforcement et à leur universalisation.

Nous attendons avec intérêt les délibérations sur l'accroissement de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. Nous avons fait connaître notre position sur cette importante question et avons lu avec grand intérêt les opinions exprimées par d'autres délégations. Nous avons aussi procédé à l'identification des principaux points de l'accord sur lesquels nous comptons pouvoir poursuivre nos travaux. Nous soulignons en particulier qu'il est nécessaire de veiller au suivi de l'application des résolutions que nous adoptons.

Nous avons décidé de soumettre un projet de résolution intitulé « Informations sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ». Nous le faisons, persuadés que le dialogue et l'entente mutuelle sont nécessaires pour générer la volonté politique requise. Nous remercions à l'avance toutes les délégations qui ont exprimé leur désir de parrainer le projet de résolution, et nous invitons toutes les autres à se joindre à cette initiative.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur la coopération sans réserve de notre délégation durant la session de la Commission en vue de parvenir aux résultats escomptés.

M. Skotnikov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, dans un monde qui évolue rapidement, qui se heurte à de nouveaux problèmes et à de nouvelles menaces, il est d'autant plus important que la communauté internationale adopte une mesure concertée pour maintenir la sécurité et la stabilité. La Fédération de Russie préconise constamment que l'ONU joue un rôle central dans l'accomplissement de cette tâche, laquelle est vitale pour l'humanité. L'ONU a la capacité de ce faire. Comme le Président Poutine de la Fédération de Russie l'a dit,

« une solution adéquate aux plus graves menaces XXI^e siècle – le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive et les conflits régionaux – ne peut être trouvée que grâce aux efforts conjoints déployés par la communauté internationale sur la base des instruments des Nations Unies et du droit international. »

L'un des principaux domaines se prêtant aux efforts conjoints de la communauté internationale est celui de la non-prolifération, de la réduction des armes et du désarmement. La non-prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières et technologies connexes est une question urgente dans l'environnement actuel. Les tendances négatives dans ce domaines sont en augmentation, et les efforts conjoints de toutes les nations sont nécessaires pour les inverser. Les efforts devraient viser au renforcement des instruments et mécanismes multilatéraux pertinents ainsi qu'à l'adoption de mesures nationales efficaces. Le Groupe des 8 a énoncé ses idées eu égard au Plan d'action sur la non-prolifération, qui a été adopté en juin au Sommet de Sea Island.

Il est opportun d'adopter aujourd'hui des mesures efficaces de non-prolifération du fait de la crainte de voir les armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. En vue d'éliminer cette menace, le Conseil de sécurité, avec la participation extrêmement active de la Russie, a élaboré et adopté sa résolution 1540 (2004). La résolution jette une solide base à l'action qui doit être menée pour lutter contre les marchés noirs d'armes de destruction massive, qui sont très vraisemblablement les réseaux à travers lesquels les terroristes peuvent obtenir ces armes et des matériels connexes. Il est nécessaire maintenant de faire en sorte que l'ensemble de la résolution soit appliquée par tous les États. Il convient également de souligner que les efforts tendant à lutter contre les armes de destruction massive et combattre le terrorisme doivent être déployés conformément aux normes du droit international et en prenant en compte la sécurité légitime et l'essor des intérêts de tous les États.

Le rôle central du renforcement du régime de la non-prolifération nucléaire réside dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Russie honore strictement et constamment ses obligations et ses initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire, en particulier dans le cadre de

l'article VI du Traité. Nos actions sont là pour le prouver. La Russie a soumis des informations détaillées à cet égard à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP de 2005. Une progression pas à pas vers le désarmement nucléaire général et complet, basée une approche d'ensemble, est nécessaire et aucun repère ou objectif irréaliste ne doit être proposé. Le désarmement nucléaire ne peut être mené indépendamment de la situation entourant les autres sortes d'armes et des évolutions politiques dans le monde, particulièrement en Europe, y compris l'évolution et l'élargissement des alliances politico-militaires.

Nous attachons une grande importance au succès de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP en 2005. Hélas, les résultats de la plus récente session du Comité préparatoire ne portent guère à l'optimisme. Il importe que d'ici à la Conférence de 2005 tous les membres du Traité comprennent que le principal lien qui les unit est le besoin de sauvegarder le TNP et de renforcer, sur la base du Traité, l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire.

La Russie estime que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est l'instrument clef pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Son importance ressort de la deuxième Déclaration ministérielle conjointe qui appuie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entendue à cette session, le 23 septembre 2004. Nous invitons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires dès que possible, avant tout les États dont la ratification est nécessaire pour que le Traité puisse entrer en vigueur. Il est également important qu'entre-temps le moratoire sur les explosions des essais d'armes nucléaires et toutes autres explosions nucléaires soit maintenu.

Dans sa déclaration à la présente session de l'Assemblée générale (A/59/PV.8), le Ministre des affaires étrangères de Russie a une fois encore attiré l'attention sur le besoin de maintenir l'espace exempt d'armes. Comme les membres le savent, en vue d'atteindre cet objectif, la Russie et la Chine, avec certains autres États qui s'en sont portés coauteurs, ont soumis à la Conférence du désarmement un projet de texte sur les éléments de base d'un accord complet sur la prévention de l'arsenalisation de l'espace. Le projet énonce les obligations fondamentales suivantes : ne

placer en orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires quelles qu'elles soient; ne pas placer ces armes sur des corps célestes; ne pas placer de telles armes dans l'espace de toute autre manière; et ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux. La discussion conceptuelle de cette question a progressé au cours de l'année dernière. Il faut espérer que les travaux de la Conférence du désarmement seront débloqués et que son comité spécial sur l'espace sera rétabli afin qu'il puisse entamer des discussions multilatérales concrètes sur un projet d'accord sur cette question.

La Russie maintient fermement le cap sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Je rappelle que dès 1983 l'Union soviétique a honoré l'engagement qu'elle avait pris de ne pas être le premier pays à placer des armes anti-satellite dans l'espace. Nous demeurons attachés à cette obligation. Qui plus est, nous ne serons pas le premier pays à placer des armes dans l'espace. Nous invitons tous les pays ayant un potentiel spatial à faire de même, ce qui permettra de maintenir un espace extra-atmosphérique pacifique. Nous sommes certains que cela est dans l'intérêt de toutes les nations, sans exception.

Selon nous, la non-prolifération de missiles est une autre priorité. Malheureusement, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects, qui a travaillé cette année sur un projet de rapport du Secrétaire général relatif aux missiles, n'a pas réussi à progresser en raison de graves divergences dans les positions de certains États. Néanmoins, l'ONU devrait poursuivre des discussions concrètes sur la questions des missiles.

Il est très important que tous les pays honorent les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction, avant tout celles concernant la destruction de ces armes. La Russie appuie les efforts entrepris pour faire de cette convention un instrument universel et pour créer des mécanismes nationaux pour son application.

Nous continuons de prôner le renforcement du régime de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction en créant un mécanisme de vérification du

Traité. Ce mécanisme pourrait aider à empêcher que des matières biologiques ou des technologies dangereuses puissent se propager ou tomber entre les mains de terroristes. Nous devons œuvrer pour assurer l'universalité de la Convention. De notre point de vue, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale, créé en vertu de la résolution 58/32 de l'Assemblée générale, soumise par la Russie, a bien débuté. C'est la première expérience d'une analyse conjointe en vue de convenir d'une approche dans ce domaine. Il importe que l'Assemblée générale adopte à cette session une autre résolution sur le point 60 de l'ordre du jour, « Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale », afin de réaffirmer le cadre et la direction générale des activités du Groupe. Il faut espérer que, compte tenu des expériences précédentes, ce projet de résolution sera adopté par consensus.

Nous avons une évaluation positive des travaux réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux, basé à Genève, dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. L'adoption du nouveau Protocole V à cette convention, dont le but est de réduire les conséquences au plan humanitaire des restes d'explosifs de guerre, s'est révélée importante. Il importe maintenant que tous les États complètent toutes les procédures nationales de ratifications eu égard au nouveau protocole afin d'assurer sa prompte entrée en vigueur.

Nous soulignons une fois encore le rôle que joue l'ONU lorsqu'il s'agit de définir une approche intégrée des problèmes que posent les armes légères. Conformément à la résolution 58/241 de l'Assemblée générale, la première session du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer à l'intention des États un instrument international d'identification et de traçage des armes légères illicites, qui s'est tenue en juin dernier, a procédé à l'élaboration à l'intention des États d'un projet d'instrument international d'identification et de traçage des armes légères illicites. La Russie continuera sa participation constructive aux activités du Groupe, lequel pourrait être en mesure de présenter des propositions spécifiques à la conférence d'examen de 2006 sur les armes légères.

Des progrès dans la promotion de la sécurité et du désarmement au niveau régional peut indubitablement avoir un impact concret sur les efforts internationaux dans ce domaine. En juillet 2004, la Russie s'est jointe à trois États – le Belarus, le Kazakhstan et l'Ukraine – pour ratifier l'Accord sur l'adaptation du Traité sur les forces armées classiques en Europe. Il envisage d'apporter d'importantes modifications au système de limitation et autres dispositions de ce traité, qui tiennent compte des changements intervenus dans la situation politico-militaire sur le continent. Il ouvre également la possibilité d'élargir le nombre de membres au Traité. L'Accord doit contribuer sensiblement à la sécurité en Europe. La prompte entrée en vigueur de l'Accord sur l'adaptation du Traité sur les forces armées classiques en Europe serait dans l'intérêt de toutes les parties et permettrait de satisfaire à l'obligation d'agir promptement pour faciliter l'achèvement des procédures nationales de ratification stipulée dans l'Acte final de la Conférence de 1999 des parties chargée de l'examen du Traité sur les forces armées classiques en Europe. La Russie ne voit pas d'autre option constructive à la prompte entrée en vigueur de l'Accord sur l'adaptation de ce traité.

Hélas, nous n'avons pas réussi à lancer les travaux de base de la Conférence du désarmement, et la Commission du désarmement est également dans l'impasse. La principale raison, une fois encore, est un manque de volonté politique de rechercher le compromis. Néanmoins, un grand nombre d'importantes discussions concrètes sur les points de l'ordre du jour ont été tenues cette année, bien que sous une forme informelle. Ces discussions ont montré que la Conférence a devant elle beaucoup de travail et révélé la volonté de la plupart des participants de voir la Conférence revenir enfin à ses activités. Il faut espérer que des mesures tendant à rapprocher les positions, afin de convenir d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement, seront activées et qu'elles mèneront au déblocage tant attendu.

La Russie demeure ouverte à toutes autres discussions sur les moyens d'améliorer l'efficacité des travaux de la Première Commission. Cela dit, il est particulièrement important de tenir compte de la nature spécifique de ses tâches et de ses compétences, de respecter les droits des États membres et de veiller à ce que notre démarche soit en relation avec la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale tout entière.

M. Ilıcak (Turquie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission et pour vous exprimer nos vœux de succès dans l'accomplissement de vos tâches.

Un nouveau contexte en matière de sécurité a succédé à la période de la guerre froide. Dans ce nouveau contexte, la seule menace émanant d'un bloc et dirigé ver l'autre a été remplacée par des risques et des menaces divers, incalculables, non classiques et asymétriques. Le fondamentalisme ethnique et religieux, le crime organisé, le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes, les catastrophes naturelles, le terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massives sont devenus des questions quotidiennes touchant à la sécurité.

Les attaques du 11 septembre 2001 ont montré la précarité du nouveau contexte stratégique. Les gouvernements et l'opinion publique mondiale ont compris que le terrorisme pouvait être dévastateur pour nos sociétés s'il était équipé d'armes de destruction massive. L'horreur des bombes sales a commencé à hanter nos gouvernements, ce qui, à son tour, a accru notre vigilance en ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

En principe, la Turquie préfère le désarmement général et complet. Compte tenu de cet idéal, elle appuie tous les efforts déployés pour maintenir la sécurité internationale par le biais de la maîtrise des armes, de la non-prolifération et du désarmement. Mon pays, qui est situé près de régions à hauts risques en matière de prolifération, adopte une position ferme contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Il importe de maintenir et, si besoin est, de renforcer le cadre juridique et de redéfinir et d'étendre les paramètres fondamentaux des instruments internationaux et des régimes de contrôle à l'exportation. La Turquie est partie à tous les instruments et régimes dans le domaine des armes de destruction massive et appuie pleinement l'Initiative de prolifération de la sécurité.

Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire d'un régime international de non-prolifération et le fondement essentiel à la poursuite du désarmement nucléaire. La Turquie invite donc les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer et ceux qui

tardent à le mettre pleinement en application à honorer les obligations qui leur incombent en vertu du Traité.

Le système de garanties international de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une partie essentielle du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure des protocoles additionnels avec l'AIEA, et nous appuyons toutes initiatives tendant à renforcer les conditions à remplir pour obtenir équipement et technologie hautement sensibles. Dans cet esprit, la Turquie appuie la proposition de faire dépendre cette fourniture de la signature d'un protocole additionnel.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure contre la prolifération des armes nucléaires, comme l'envisage l'article VII du TNP. La Turquie appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout où elle est possible. Le fait d'avoir l'assurance que les armes nucléaires ou autres armes de destruction massive sont absentes d'une région géographique aura des incidences directes et concrètes sur les soucis de sécurité des États de la région. Dans ce contexte, la Turquie appuie l'idée exprimée de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et encourage tous les efforts qui sont déployés pour parvenir à une entente régionale commune sur ce projet, avec la participation de toutes les parties intéressées.

Nous considérons que le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est un important élément du régime international de garanties en matière nucléaire. Nous invitons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au Traité sans plus de délai afin d'ouvrir la voie à l'entrée en vigueur de ce traité plus tôt que plus tard.

La Turquie attache une importance particulière à la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs. Nucléaires. L'interdiction de ces matières renforcerait la non-prolifération nucléaire et le désarmement et, partant, la sécurité internationale. À la Conférence du désarmement il est essentiel d'entamer des négociations sur la base du rapport du coordonnateur spécial sur cette question (CD/1299) et du mandat qui y est mentionné en vue de conclure un traité non discriminatoire, multilatéral et

internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs. nucléaires

L'accumulation excessive et la dissémination incontrôlée d'armes légères font également peser une lourde menace sur la paix et la sécurité ainsi que sur le développement socio-économique de nombre de communautés et de pays. Il est généralement admis qu'une moyenne de 500 000 personnes sont tuées tous les ans à l'aide d'armes légères. Selon l'Étude de 2004 sur les armes légères, 300 000 d'entre elles ont été tuées dans des conflits armés et 200 000 dans des circonstances autres que des situations de conflit. Nous continuerons activement de contribuer à tous les efforts entrepris aux Nations Unies et dans d'autres instances pour encourager la coopération internationale et l'adoption de normes et règlements efficaces pour combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères. La Turquie, consciente des dangers que font peser les armes légères, soumet, avec l'Australie et l'Argentine, un projet de résolution sur les systèmes de défense aérienne portables. Elle estime que la communauté internationale dans son ensemble doit œuvrer pour éviter que ces armes légères techniquement perfectionnées ne tombent entre de mauvaises mains. Je suis certain que le projet de résolution obtiendra l'appui sans réserve de la Commission.

Outre les menaces que fait peser le trafic illicite des armes légères, nous sommes pleinement conscients des souffrances et des pertes humaines qui découlent de l'emploi irresponsable et inconsidéré des mines antipersonnel. La Turquie, dans une action conjointe avec la Grèce, est devenue partie à la Convention d'Ottawa le 1er mars 2004. Toutefois, les activités de déminage ont commencé en Turquie depuis 1998, et, vraisemblablement, elles devraient être complètement achevées d'ici à 2014, conformément aux obligations qui nous incombent en vertu de la Convention. En outre, nous avons entamé des consultations avec nos voisins afin d'amorcer le processus de déminage le long de nos frontières.

M. Bar (Israël), Vice-Président, assume la présidence.

En tant que parrain de la résolution 58/41 de l'Assemblée générale, la Turquie partage pleinement l'objectif visé d'améliorer l'efficacité des méthodes de

travail de la Première Commission, ce qui cadre avec les menaces qui sont devenues apparentes à la communauté internationale. Le climat international actuel en matière de sécurité se définit de plus en plus par rapport aux risques et aux menaces que fait peser le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs, l'instabilité régionale et les conflits régionaux, le crime organisé et les extrémismes de toutes sortes. Alléger les travaux des grandes commissions est une importante part de la réforme de l'ONU que nous appuyons. Tous les États membres ont un enjeu dans ce processus. Il serait utile d'oublier les désaccords sur les modalités et de commencer à focaliser notre attention sur les questions structurelles et administratives pouvant aboutir à des résultats pragmatiques. Instaurer la confiance, renforcer notre entente mutuelle et tirer profit de l'expérience acquise dans cet exercice de restructuration sont autant d'éléments qui doivent nous guider à cette étape.

M. Sychou (Biélorus) (*parle en russe*): La délégation de la République du Biélorus félicite l'Ambassadeur De Alba de son élection à la présidence de la Première Commission. Il peut compter sur notre appui et notre coopération dans ses activités.

Le monde n'est devenu ni plus sûr ni plus calme au cours de l'an dernier. La menace que représentent la prolifération des armes de destruction massive et le risque de les voir tomber entre les mains des terroristes et des organisations terroristes capables de les utiliser contre des civils demeure une épée de Damoclès pour la société. Quotidiennement, des dizaines de personnes sont victimes de mines antipersonnel et d'armes légères. Nous sommes certains que le seul moyen de régler les problèmes est d'adopter une approche multilatérale et de compter sur les efforts de l'ensemble de la communauté internationale. Les problèmes actuels exigent également que le rôle central de l'ONU et la coordination de ses actions avec les organisations régionales soient renforcés. Malheureusement, la Première Commission demeure la seule instance des Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération disposant d'un ordre du jour complet et ayant la capacité de prendre des décisions de principe. Ni la Commission du désarmement ni la Conférence du désarmement n'ont été en mesure de parvenir à un consensus sur un ordre du jour.

En tant qu'État qui met l'accent sur le rôle que jouent ces organes dans le renforcement de la sécurité internationale, le Biélorus ne saurait manquer de se préoccuper de cette situation. Nous croyons qu'il n'a pas été tiré pleinement parti de leur potentiel et que ce dont nous avons c'est de la volonté politique de tous les pays intéressés dans un véritable renforcement du rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Le Biélorus se félicite du rôle actif que joue le Conseil de sécurité dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes prêts à coopérer sans réserve avec le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil. Vu la situation internationale qui prévaut actuellement en matière de sécurité et de la véritable menace de voir les terroristes fabriquer et utiliser ce qu'on appelle des bombes sales, la République du Biélorus a l'intention d'apporter sa contribution aux efforts que déploient la communauté internationale. Nous sommes certains que la résolution 57/50 de l'Assemblée générale, « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive », dont le Biélorus est à l'origine, complète la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et vise à réduire la menace de la prolifération d'armes de destruction massive.

Le Biélorus se félicite également de l'Initiative sur la prolifération de la sécurité et fait siens ses objectifs. Conformément à notre législation nationale, nous sommes prêts à coopérer avec les États qui participent à cette initiative en adoptant des mesures concrètes de nature à combattre la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs. En même temps, nous soulignons que toutes les activités visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs doivent se fonder sur une approche multilatérale sans compromettre la confiance de la communauté internationale dans les méthodes et les mécanismes mis au point dans le cadre des régimes actuels de non prolifération et des structures internationales pertinentes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'instrument le plus important dans ce domaine: il offre à la communauté internationale un programme d'action cohérent dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Malgré l'absence de recommandations

concrètes et coordonnées du Comité préparatoire pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité, qui se tiendra en 2005, nous estimons que la Conférence offre une véritable occasion à la communauté internationale de surmonter l'inertie et de faire un pas vers la réalisation des objectifs stipulés dans le Document final de la Conférence des parties tenue en 2000.

Le Bélarus est en faveur de l'entrée en vigueur le plus tôt possible du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties à ce traité sans délai.

L'une des questions les plus importantes est l'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La Conférence du désarmement doit entamer des consultations sur ce problème. La question de l'utilisation militaire de l'espace doit également faire l'objet d'un régime juridique international, particulièrement en ce qui concerne le déploiement d'armes offensives dans l'espace.

La République du Bélarus poursuit une politique étrangère responsable et concertée dans le but de s'acquitter de ses obligations dans le domaine de la sécurité internationale. Etant l'un des États qui a adopté le Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques – Code de conduite de La Haye – le Bélarus est favorable à l'instauration d'une coopération d'ensemble entre le Code et l'ONU.

Nous attachons une importance primordiale au respect des obligations nationales découlant de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Conformément à la Convention, notre pays doit détruire ses stocks de mines en quatre ans. Le Bélarus mobilise d'énormes ressources financières et technologiques pour procéder à l'élimination de plus de 4 millions de mines antipersonnel dont il a hérité après l'éclatement de l'Union soviétique. À cet égard, nous invitons les gouvernements et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à apporter au Bélarus l'aide technique, technologique et financière dont il a besoin pour éliminer ses stocks de mines.

Le Bélarus prône l'expansion des mesures de transparence dans les armements et soumet régulièrement des données au Registre des armes classiques des Nations Unies. Il soumet aussi des informations relatives à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Notre délégation appuie les activités du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites. Le Bélarus attache une importance particulière à l'élaboration de mesures de confiance aux niveaux régional et bilatéral; cette question est l'une des priorités de notre politique étrangère. À la suite des résultats obtenus d'une coopération active avec les pays voisins, le Bélarus a établi ce qu'il appelle une ceinture de bon voisinage le long de ses frontières. Des accords sur des mesures complémentaires de confiance et de renforcement de la sécurité ont été conclus en 2004 en tant que véritable contribution au renforcement des systèmes de sécurité aux niveaux régional et européen.

Nous examinons attentivement les propositions de plusieurs États concernant la réforme de la Première Commission. Il convient de décider sur une base multilatérale des mesures qu'il est nécessaire de prendre en vue d'améliorer les travaux de la Commission et de la rendre plus efficace, objectif que nous appuyons. Comme d'autres délégations, nous espérons que ce processus pourra être synchronisé avec l'ensemble de la réforme de l'ONU.

Pour terminer, ma délégation souhaite exprimer l'espoir que la communauté internationale mettra au point des mécanismes fiables pour faire front aux nouveaux risques et aux nouvelles menaces. Pour sa part, la République du Bélarus continuera de se montrer un participant actif dans le processus.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*): La délégation érythréenne saisit l'occasion qui lui est offerte pour féliciter l'Ambassadeur De Alba de son élection à la présidence de la Première Commission. Elle félicite également les autres membres du Bureau. J'exprime toutes nos félicitations au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, pour sa déclaration liminaire.

On croyait que la fin de la guerre froide et le nouvel ordre international qui s'ensuivrait permettraient d'instaurer un nouveau climat de sécurité propice à la coopération entre les adversaires d'autrefois afin de relever les défis et de profiter des occasions que cet ordre pourrait offrir. De fait, quelques progrès ont été faits dans la bonne direction. Il est décevant, cependant, de voir que la menace à la paix et à la sécurité s'est accrue au lieu de diminuer. Les menaces traditionnelles à la paix sont remplacées par de nouvelles formes de menace, comme le terrorisme. Les acteurs traditionnels – les États – sont éclipsés par des acteurs non étatiques, non territoriaux et anonymes, y compris des terroristes, des seigneurs de la guerre et de la drogue et d'autres éléments transnationaux et illégaux. Les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive n'ont pas été éliminées ni même sensiblement réduites, et les destructions causées par les armes légères et d'autres armes classiques ainsi que par les mines ont eu des effets horriblement désastreux en termes de déstabilisation des États – politiquement, économiquement et socialement.

La paix et la sécurité sont menacées non seulement par les armes nucléaires. D'autres armes de destruction massive, en particulier les armes chimiques et biologiques, font également peser une grave menace sur la sécurité internationale, avec l'émergence notamment de nouvelles technologies de pointe qui sont de plus en plus disponibles et qui facilitent aisément le transport et la prolifération de ces armes. Cela est particulièrement inquiétant à l'heure où sévit le terrorisme. Le terrorisme est le fléau de notre époque. En un peu plus d'une décennie depuis son indépendance, l'Érythrée a été attaquée plusieurs fois par des groupes terroristes dont les actes sauvages ont tué des citoyens comme des visiteurs étrangers. La plus récente attaque a eu lieu durant la célébration du onzième anniversaire de notre indépendance, dans la capitale provinciale de Barentu et dans une autre ville, Tesseney. Les scélérats venaient d'un pays voisin. D'autres attaques similaires dans d'autres villes ont été repoussées à temps. L'internationalisation de la terreur, ajoutée au fait qu'il est aisé de se procurer des armes – toutes sortes d'armes – et que des progrès ont été réalisés dans les méthodes de transport et de prolifération, fait de l'élimination du terrorisme et des armes auxquelles il peut accéder une priorité urgente.

La prolifération des armes légères dans de nombreuses régions du monde en développement, particulièrement en Afrique, fait de ces armes une véritable menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Leurs effets immensément destructeurs sont évidents à la lumière des cicatrices laissées par les guerres et conflits dans de nombreuses régions d'Afrique, en particulier dans la région des Grands lacs et de la corne d'Afrique, ainsi qu'au Libéria et en Sierra Leone. Le Gouvernement érythréen est pleinement conscient du fait qu'une coopération régionale, sous-régionale et bilatérale est nécessaire à la cessation de la prolifération des armes légères. À cette fin, il a constamment appuyé les initiatives et les programmes de l'Autorité intergouvernementale concernant le développement dans la corne de l'Afrique. Il a également continué à tenir des consultations avec des États de même tendance de la région.

La corne de l'Afrique est une région qui a été grandement infestée par des mines et des dispositifs explosifs, qui continuent après la fin du conflit d'anéantir le mode de subsistance de nos populations. Ces armes abominables continuent de faire de nombreuses victimes tous les ans malgré les grands efforts déployés dans le déminage. Elles ont eu un effet funeste sur les efforts de reconstruction et les programmes de développement. Le Gouvernement érythréen procède à la création de filets de sécurité afin de protéger les membres vulnérables de la société, y compris les enfants et les personnes âgées, face aux conséquences adverses des mines et des dispositifs explosifs, et ce, dans une stratégie à long terme tendant à aborder un programme d'ensemble qui permettra d'examiner les conséquences humanitaires de l'agression de l'Éthiopie.

Il existe maintenant un accord quasi-universel, à savoir, que la communauté internationale ne peut relever les défis de notre époque, y compris les menaces traditionnelles et les nouvelles menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité que par le biais du multilatéralisme. Il est également aisément accepté que l'ONU – une ONU renforcée, revitalisée et réformée – demeure un instrument indispensable pour satisfaire les aspirations de l'humanité au désarmement, à la destruction des armes de destruction massive, à l'élimination de la menace que font peser les armes légères sur les pays en développement et à l'éradication du fléau que constitue le terrorisme et les phénomènes similaires.

La délégation érythréenne partage l'inquiétude exprimée par les orateurs qui m'ont précédée, à savoir que le rôle que joue le multilatéralisme dans le désarmement et les questions relatives à la paix va en décroissant, et les vues selon lesquelles seul le multilatéralisme – en particulier sous les auspices de l'ONU – offre crédibilité et légitimité. Il est donc impérieux de promouvoir le multilatéralisme et de garantir la suprématie du rôle de l'ONU. Le multilatéralisme doit être soutenu par la démocratisation des relations internationales, la promotion de la primauté du droit, le rejet de la logique de la force et le respect de la Charte et le caractère sacré des traités conclus.

M. Al Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, de féliciter l'Ambassadeur De Alba, de son élection à la présidence de cette importante Commission. Nous sommes sûrs que sa vaste expérience et ses talents de diplomate rehausseront nos délibérations sur le désarmement et la sécurité internationale. Nous lui souhaitons et souhaitons aux autres membres du Bureau plein succès dans leurs travaux. Je tiens à remercier le Président de la Commission à la cinquante-huitième session et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et son Bureau pour les louables efforts qu'ils font afin de mettre au point de nouveaux mécanismes et d'encourager ainsi la coopération internationale dans les domaines du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales.

Compte tenu de leur nature, de leur importance et de leur lien direct avec la question du maintien de la paix et de la sécurité au plan régional et international, les points à l'examen de cette importante Commission concernent certaines des questions les plus vitales inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Faute de les examiner, il nous serait impossible de récolter les fruits de la stabilité, de la sécurité, de la mondialisation et du développement durable auxquels nous aspirons. Les changements rapides survenus au cours de la dernière décennie au plan international se sont accompagnés de graves menaces à la sécurité qui ont conduit, d'une façon ou d'une autre, à l'insécurité et à l'instabilité, à une augmentation de la violence et du terrorisme et à l'expansion des conflits régionaux et internes qui ont touché des millions de personnes.

Des pays voisins et d'autres États sont également impliqués dans de tels conflits. Il faut comprendre les pertes importantes, tant humaines que financières et environnementales, que suscitent les menaces à la sécurité et les énormes quantités d'armes variées utilisées dans ces conflits et les difficultés que la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit occasionnent. Ces ressources auraient pu être utilisées pour promouvoir les objectifs et les programmes de développement et de développement social des populations. Il convient d'améliorer notre connaissance des causes sous-jacentes des conflits armés et des menaces existantes. Il convient de renforcer le rôle que joue le désarmement dans l'arrêt et la prévention des conflits afin de créer un monde exempt de violence et de peur, fondé sur les principes de la confiance, de la tolérance et de la solidarité parmi les pays et les peuples. Nous sommes convaincus que la stabilité et la paix juste dans les régions de tensions et de conflits, en particulier dans la région du Golfe arabe et les pays voisins, ne pourront être instaurées tant que certains pays procèdent à des essais nucléaires et s'empressent d'acquiescer, de transférer, de fabriquer et de stocker des matières nucléaires et fissiles sous prétexte d'une sécurité préventive. Cela a conduit dans ces régions à un déséquilibre manifeste dans les domaines stratégique et militaire.

Il faudrait adopter une démarche commune pour régler les conflits et les différends par des moyens pacifiques et juridiques. Les États doivent s'acquiescer de leurs obligations et de leurs responsabilités consacrées par la Charte, le droit international et les conventions internationales ainsi que les arrangements juridiques qui régulent les relations internationales, en particulier ceux qui demandent un respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le rejet du recours à la force et le règlement de leurs différends par le biais de négociations pacifiques.

Bien que la guerre froide soit terminée, il y a régression dans le processus tendant à mettre fin aux affrontements internationaux, qui, dans la plupart des cas, impliquent diverses courses aux armes stratégiques et une menace nucléaire. Cela ressort de toutes dernières statistiques, qui montrent que les dépenses militaires mondiales consacrées à la fabrication et au stockage de ces armes ont augmenté de 5 % durant la dernière année. Cela est contraire aux objectifs de

développement du Millénaire et aux engagements pris par les États à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cela va également à l'encontre des mesures pratiques prises par la Conférence pour rehausser et renforcer le rôle de la Commission du désarmement et obliger les États dotés d'armes nucléaires à honorer les obligations qui leur incombent en vertu des traités et des protocoles sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires. Ces États doivent réduire les dépenses militaires et affecter les ressources découlant de cette réduction au développement. De même, les États non dotés d'armes nucléaires qui continuent d'acquérir ces armes sont invités d'urgence à revoir leurs positions et à faire preuve de maîtrise de soi. À cet égard, nous demandons un instrument international sérieux et contraignant fournissant des garanties aux États qui ne possèdent ni armes nucléaires ni d'autres armes de destruction massive. Nous demandons également la mise au point de mécanismes spécialisés pour assurer le suivi et le contrôle de l'élimination graduelle de ces armes, y compris la création d'un organe international qui serait autorisé à négocier un traité multilatéral interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires.

Les Émirats arabes unis, qui ont adhéré à de nombreux traités promouvant la non-prolifération des armes nucléaires dans le but de renforcer leur universalité, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques, estiment que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est un facteur critique dans l'apaisement des tensions et des différends et dans la réduction des armements régionaux. Nous renouvelons donc notre appel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et dans le Golfe arabe. Nous invitons Israël, seul État de la région à ne pas avoir adhéré au TNP à le faire et à démanteler toutes ses dangereuses installations nucléaires après les avoir placées sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux décisions prises à la deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP, qui s'est tenue en 2000. Nous invitons tous les États à suspendre l'aide

scientifique et financière qu'ils apportent à Israël qui l'utilise pour agrandir ses installations nucléaires, menaçant ainsi les efforts entrepris pour instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Enfin, le désarmement complet au plan mondial exige la rationalisation et la réforme des méthodes de travail de la Première Commission et de la Commission du désarmement ainsi que la mise au point de mécanismes internationaux efficaces de nature à réguler l'acquisition, la fabrication et le stockage par les États des armes perfectionnées en vue de créer un climat international et régional stable, exempt de toutes menaces et où prévaudront la coexistence, la sécurité, le bien-être et la prospérité.

M. Faessler (Suisse) (*parle en français*) : Je tiens, tout d'abord, à féliciter l'Ambassadeur De Alba de son accession à la présidence de notre Commission et de l'assurer du plein soutien de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions. L'engagement du Mexique dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement ainsi que son expérience personnelle en matière de diplomatie multilatérale seront des atouts importants pour la réussite de nos travaux.

Nos travaux en Première Commission ont pour but de relever les grands défis en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Outre le désarmement et la non-prolifération nucléaires, je pense au problème de l'acquisition des armes de destruction massive par des mouvances terroristes ou aux défis soulevés par certaines armes conventionnelles qui font des milliers de morts chaque année.

Comme plusieurs délégations l'ont relevé hier, la Première Commission est l'instrument par excellence de la coopération internationale en matière de maîtrise des armements et de désarmement. On ne saurait dès lors assez souligner l'importance de continuer à poursuivre notre action dans un cadre de sécurité multilatérale fondée sur le droit et prévoyant des mesures de vérification efficaces.

La première tâche qui nous incombe est d'améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. À cet effet, ma délégation soutient la proposition du Président de réaliser sans tarder certaines mesures qui visent à améliorer notre travail sur le plan pratique ainsi que le soulignent les différentes propositions déjà contenues dans la résolution 58/136 de l'Assemblée générale. En

particulier, nous saluons la proposition du Président de procéder à un échange de vues interactif sur le travail que nous avons à accomplir et sur les priorités que nous voulons nous fixer.

Le peu de progrès réalisés dans le domaine des armes de destruction massive est préoccupant, et il faut reconnaître que l'élimination complète de ces armes demeure un objectif lointain. Cependant, il existe un éventail de mesures réalisables à courte échéance et qui devraient nous permettre de nous approcher de cet objectif.

Une première mesure, et sans doute la plus urgente, est le respect des obligations existantes. À cet égard, nous notons avec satisfaction que la Libye a cessé tout programme d'armes de destruction massive. Ma délégation appelle notamment l'Iran à respecter l'ensemble de la résolution adoptée le 18 septembre dernier par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). De plus, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à tout programme nucléaire militaire et nous soutenons les efforts visant à trouver une solution diplomatique à la question nucléaire de la péninsule coréenne.

Une seconde mesure importante est d'œuvrer en vue d'atteindre l'universalité de tous les accords en matière d'armes de destruction massive. Ainsi, les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent ratifier sans tarder le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Une troisième mesure est d'entamer, sans tarder, les négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires dans le cadre de la Conférence du désarmement. À cet effet, mon pays souhaite que l'ensemble des États membres de la Conférence du désarmement s'entendent dès le début de l'année prochaine sur un Programme de travail afin de pouvoir, enfin, commencer les travaux en question.

Le Président reprend la présidence.

L'image est certes moins morose dans le domaine des armes conventionnelles. S'agissant des armes légères, des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies et les négociations sur un instrument international sur le marquage et le traçage ont pu démarrer cette année à New York. Mon collègue, l'Ambassadeur Anton Thalmann, qui préside ces négociations, mènera des consultations informelles le 20 octobre prochain en marge de notre Commission. Par ailleurs, les États parties à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont réussi, en novembre dernier, à adopter le cinquième Protocole sur les restes d'explosifs de guerre. Nos efforts dans ce domaine doivent se poursuivre, et la Suisse s'engage à assumer activement sa présidence du groupe d'experts militaires, créé dans le but de minimiser l'impact de ces armes.

Enfin, la première Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, qui aura lieu fin novembre à Nairobi ne sera pas seulement l'occasion de saluer les progrès importants accomplis depuis l'entrée en vigueur de la Convention mais aussi celle de manifester la volonté de poursuivre les efforts pour un monde exempt de mines antipersonnel. Un objectif important pour mon pays est l'universalisation de cette convention et le respect de ses dispositions, notamment par les acteurs non étatiques.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Nous remercions par ailleurs la délégation brésilienne de sa déclaration circonstanciée que son représentant a prononcée au nom du Groupe de Rio. Tout en appuyant cette déclaration, ma délégation estime qu'il convient de faire des observations additionnelles sur certains aspects que nous jugeons pertinents, ainsi que sur l'ensemble de la situation en ce qui concerne le désarmement et la sécurité internationale. Nous nous abstiendrons, cependant,

d'aborder les points prioritaires de l'ordre du jour, même s'il reste beaucoup à faire à leur sujet.

Une fois encore, la Première Commission se réunit dans un climat d'incertitude s'agissant de la sécurité internationale. Nous avons assisté à une série d'actes terroristes qui s'ils ont touché directement nombre de pays ne nous en ont pas moins ébranlés. Ils marquent une nouvelle ère pour la sécurité internationale en introduisant une nouvelle dimension eu égard au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, mais ils lancent aussi de nouveaux défis à la Première Commission s'agissant de ses travaux et à l'ensemble du mécanisme de désarmement. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes convaincus que la lutte contre le terrorisme exige une action de la part de chacun de nos pays, qui s'accompagne d'une action multilatérale dans laquelle les organismes à la fois régionaux et mondiaux ont un rôle fondamental à jouer.

Ainsi, les résolutions qui ont été adoptées sur recommandation de la Première Commission et les instruments juridiques qui ont été adoptés dans le cadre de l'ONU représentent maintenant, plus que jamais, un moyen pour les États d'examiner collectivement cette nouvelle réalité internationale d'une manière efficace. Non seulement devons-nous protéger nos accomplissements dans le domaine du désarmement, mais nous devons aussi les rehausser et les renforcer grâce à une adhésion et à une application universelles.

Nous sommes conscients de l'élan qu'ont donné les efforts déployés en faveur de la revitalisation lors de la dernière session de l'Assemblée générale ainsi que des nouvelles mesures pratiques que ces efforts ont commencé à générer. Nous avons ainsi examiné les diverses propositions tendant à améliorer le fonctionnement de la Première Commission, et nous saluons l'application de proche en proche des changements sur lesquels un consensus existe. Néanmoins, nous croyons que la nature de la Première Commission ne doit pas changer, car elle constitue l'instance internationale la plus appropriée et la plus représentative s'agissant du désarmement et de la sécurité. Ce que nous pouvons et devons faire c'est renforcer la Commission.

À cet égard, nous rappelant les avantages retirés de l'action collective, nous devons concentrer nos efforts en vue de compléter les mécanismes de suivi avec la volonté politique de les appliquer. Tout

changement auquel nous pouvons vouloir procéder à la Commission aura des répercussions sur les deux composantes essentielles du désarmement multilatéral : la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. En conséquence, la relation entre désarmement, maîtrise des armements et non-prolifération exige que nous concentrons nos activités sur le rôle prépondérant de l'ONU.

Avant de terminer, je vais parler brièvement de deux questions spécifiques auxquelles ma délégation attache une attention particulière. Premièrement, nous réaffirmons notre attachement à l'application du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et aux dispositions de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous devons donc continuer d'aller de l'avant dans l'application de leurs programmes au niveau national. Nous saluons la tenue la semaine prochaine à Nairobi, Kenya, de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa, et de la deuxième Réunion biennale relative à l'application du Programme d'action sur les armes légères, qui se tiendra en juillet 2005 à New York.

Deuxièmement, nous tenons à souligner l'importance que revêt la récente création de la Commission nationale du désarmement, dont l'objectif principal est d'appliquer un programme national de désarmement, de coordonner les activités de divers acteurs afin de réduire l'incidence de la violence armée, de réduire les possibilités de se procurer des armes et des munitions, et de sensibiliser les populations aux effets néfastes des armes. Une autre attribution fondamentale de la commission est de faire fonction d'organe national responsable de réguler la suite donnée, de mener à bien des enquêtes et de superviser les initiatives tendant à combattre le trafic illicite. Elle a également pour but d'être le point international de contact pour les questions du désarmement.

Cette session marque le début d'une année chargée dans le domaine du désarmement. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères et la première Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action sur les armes légères offriront l'occasion de

trouver de nouveaux moyens de déjouer le trafic illicite des armes légères. Qui plus est, la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du TNP nous donnera l'occasion de renouveler notre volonté de prévenir l'emploi et la prolifération des armes nucléaires, avec la ferme volonté de les éliminer. Cela devient plus important que jamais maintenant que la question du terrorisme vient en tête de l'ordre du jour sur la sécurité internationale et qu'il existe une possibilité sans précédent de voir les armes nucléaires tomber entre les mains de terroristes. Profitons de cette occasion pour envoyer un clair message de principe affirmant notre volonté de progresser dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale.

Point 109 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant le Secrétaire de la Cinquième Commission, M. Movses Abelian, à nous résumer ce qu'il en est du point 109 de l'ordre du jour en ce qui concerne la proposition d'un cadre stratégique et, spécifiquement, en ce qui concerne son examen par le Comité du programme et de la coordination.

M. Abelian (Secrétaire de la Cinquième Commission) (*parle en anglais*) : À votre demande, M. le Président, je vais au nom de la Cinquième Commission vous fournir quelques éclaircissements sur le point 109 de l'ordre du jour, « Planification des programmes ». L'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, a renvoyé ce point de l'ordre du jour à la Première Commission conformément aux mandats contenus dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 54/236 de 1999, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité du programme et de la coordination visant à ce que les organes spécialisés ainsi que le Conseil économique et social et les grandes commissions de l'Assemblée générale fassent figurer à leur programme de travail un point consacré à la planification des programmes, afin d'examiner le projet de plan à moyen terme proposé et les révisions. Ultérieurement, l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, dans sa résolution 57/282, a réaffirmé que les organes spécialisés intergouvernementaux ainsi que le Conseil économique et social et les grandes commissions devaient faire figurer à leur programme de travail une analyse des

recommandations du Comité du programme et de la coordination adaptées à leurs travaux et de prendre la décision appropriée.

Comme les membres le savent, l'année dernière, l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, s'est prononcée sur la proposition du Secrétaire général de renforcer le calendrier des Nations Unies pour le changement, a décidé de demander au Secrétaire général de préparer, à titre d'essai, un cadre stratégique pour remplacer le plan actuel à moyen terme de quatre ans, et de le soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session; ce cadre de travail comprendrait deux parties : la partie A, un plan général abordant les objectifs à plus long terme de l'Organisation, et la partie B, une planification biennale des programmes ne portant que sur deux ans.

À sa quarante-quatrième session, le Comité du programme et de la coordination, qui œuvre sur la base du consensus, n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le programme de désarmement. L'Assemblée générale, conformément à la recommandation du Comité du programme et de la coordination, a renvoyé, après la décision de l'Assemblée générale, le programme sur le désarmement du cadre stratégique à la Première Commission afin qu'elle l'examine et prenne les mesures nécessaires et pour qu'elle le soumette ultérieurement à la Cinquième Commission pour examen du cadre stratégique portant sur la période 2006-2007. L'Assemblée générale a renvoyé des programmes pertinents pas seulement à la Première Commission. Elle a renvoyé également des programmes aux grandes commissions. Par exemple, le programme sur le commerce et le développement a été renvoyé à la Deuxième Commission. Le programme sur les droits de l'homme a été renvoyé à la Troisième Commission. Et le programme sur l'information publique a été renvoyé à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Conformément aux règlements de la planification, de la budgétisation, du contrôle et de l'évaluation des programmes, il appartient à l'Assemblée générale – dans ce cas, à la Première Commission – d'accepter, de restreindre, de reformuler ou de rejeter le cadre stratégique proposé par le Secrétaire général. Le plan à moyen terme – ou, comme on l'appelle maintenant, le cadre stratégique – est la concrétisation des mandats législatifs en

programmes et sous-programmes. Ses objectifs et stratégies découlent des orientations et objectifs politiques énoncés par les organes intergouvernementaux et sont conformes aux priorités que les États Membres ont définies dans la législation – dans ce cas les résolutions de la Première Commission. Les priorités fixées dans le plan à moyen terme, ou cadre stratégique, doivent servir de guide lorsque seront affectées des ressources budgétaires et extrabudgétaires à des programmes de budgets ultérieurs.

L'examen du plan à moyen terme par la Première Commission n'est pas nouveau. La dernière fois que la Première Commission a été saisie de la question remonte à la cinquante-cinquième session, lorsque l'Assemblée générale a examiné le présent plan à moyen terme pour 2002-2005. La Première Commission, à la cinquante-cinquième session, a pris note du plan à moyen terme sur le programme de désarmement et a appuyé la recommandation du Comité du programme et de la coordination, qui a été ultérieurement renvoyée à la Cinquième Commission. Cette fois, la différence réside, comme je l'ai dit, dans le fait que le Comité du programme et de la coordination n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus. Ainsi, il y a une proposition du Secrétaire général, contenue dans le document A/59/6 (Programme 3) et il y a un chapitre du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/59/16) concernant le Programme de désarmement, qui comprend une section sur la discussion de la Commission ainsi que des propositions appropriées qui ont été préparées par les États membres pendant les délibérations de la Première Commission. Cependant, aucune de ces propositions n'a été appuyée par la Commission.

Le Comité du programme et de la coordination étant un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, il appartient maintenant à la Première Commission d'examiner le cadre stratégique de désarmement proposé par le Secrétaire général, d'examiner les propositions, de les accepter, de les rejeter ou de les modifier et de présenter un produit final. L'action de la Première Commission sera finale, car la Cinquième Commission ne n'entend pas rouvrir quoi que ce soit une fois que la Première Commission aura donné son approbation.

En ce qui concerne la procédure, la Commission sera saisie des deux documents que j'ai mentionnés :

A/59/6 (Programme 3) et 59/16. Le responsable du programme présentera le programme de désarmement. Les fonctionnaires du Département des affaires de désarmement, de la Planification des programmes et de la Division du budget seront là pour aider la Commission dans ses délibérations et dans son résultat final.

Je suis prêt à répondre à toute question que les membres auraient à poser.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais tout d'abord indiquer que la Présidence a l'intention d'aborder cette question en détail à une séance ultérieure...

Je demande maintenant à tous les membres de regarder les documents mentionnés par le Secrétaire de la Commission : A/59/6 (Programme 3), qui contient le cadre stratégique proposé par le Secrétaire général, et A/59/16, rapport du Comité du programme et de la coordination, qui contient les recommandations et suggestions faites par certains membres de la Commission. Quand on examinera les propositions du Secrétaire général et les suggestions relatives à leur modification ou à leur amendement - en tenant compte du fait que le Comité du programme et de la coordination n'est parvenu à aucun consensus- nous serons en mesure de procéder à un examen détaillé de chacune d'entre elles et de les approuver ou de les rejeter. Cela finalement suscitera un consensus sur le cadre stratégique proposé. Je crois que cela exigera un effort spécial et de nombreuses consultations. Je participerai à certaines d'entre elles, le Vice-Président à d'autres. Je veux simplement souligner que c'est là un important exercice.

Nous sommes heureux de voir le Secrétaire de la Cinquième Commission parmi nous, et je demande aux membres qui le souhaiteraient de lui poser toute question préliminaire ou générale qui pourrait nous aider à examiner la question.

M. Umer (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous convenons qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante, particulièrement à la lumière du fait que le Comité pour le programme et la coordination – pour la première fois, je crois – n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur le cadre stratégique pour 2006-2007. Les documents dont nous sommes maintenant saisis venant de nous être distribués, je crois qu'il serait approprié, Monsieur le Président, que

vous convoquiez une séance afin que nous puissions avoir une discussion complète et précieuse

Je vais poser une petite question au Secrétariat. Le paragraphe 89 du document A/59/16 nous dit que : les amendements suivants ont été proposés au programme 3, Désarmement. Qui a proposé les amendements? L'ont-ils été par des pays, et dans l'affirmative par quels pays? Ils devraient être nommés afin que nous le sachions. Quel est l'auteur des amendements? Ou les amendements ont-ils été proposés par le Secrétariat sur la base des discussions ayant eu lieu dans le cadre du Comité du programme et de la coordination? Le Secrétaire de la Cinquième Commission, ou quelqu'un d'autre, pourrait-il nous éclairer sur ce point important?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au Secrétaire de la Cinquième Commission.

M. Abelian (Secrétaire de la Cinquième Commission) (*parle en anglais*) : Les amendements énoncés dans le paragraphe 89 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/59/16) ont été proposés par des États Membres. Conformément aux méthodes de travail du Comité, ses membres n'ont pas demandé à ce que les auteurs des amendements soient identifiés lorsqu'ils ont tenu des consultations informelles. Parfois, un État membre souhaite savoir qui en est l'auteur, et ce, lorsqu'un pays auteur soumet un amendement et que des négociations ont lieu. Evidemment, le Secrétariat de la Division de la Planification des programmes et du budget en connaissent les auteurs, mais il appartient à la Première Commission, conformément à ses propres méthodes de travail, d'indiquer le nom de ces pays lorsqu'elle mène des discussions ou de se conformer aux méthodes de travail que suit le Comité du programme et de la coordination.

Toutes ces propositions ont été soumises par des États Membres. La proposition initiale du Secrétariat est celle du Secrétaire général concernant le cadre stratégique, contenue dans le document A/59/6. Toutes les propositions figurant dans le paragraphe 89 du document A/59/16, émanent, je crois, d'États Membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'ai en fait l'intention de tenir une séance sur cette question, comme l'a demandé le représentant du Pakistan, soit la semaine prochaine, soit un peu plus tard, une fois que nous aurons quelque peu progressé dans les

consultations préliminaires. Ces consultations sont importantes. Je crois que ce serait une bonne idée pour les délégations d'examiner la proposition initiale du Secrétaire général ainsi que l'amendement – quelle qu'en soit l'origine. Les délégations qui font des propositions au Comité du programme et de la coordination peuvent soit les reprendre ou les mettre de côté. Nous devons entamer cet exercice sous l'angle particulier de la Première Commission sans nécessairement poursuivre la discussion qui a commencé au Comité du programme et de la coordination. En tout état de cause, toutes les délégations qui sont membres du Comité du programme et de la coordination – y compris la mienne – seront en mesure d'examiner leurs positions et de les confirmer si la question se pose.

En l'absence d'objection, je considérerai que les membres estiment que cette procédure est appropriée. Dès qu'il aura été convenu du moment opportun pour tenir une séance sur ce point, nous en informerons les membres, étant entendu que ce sera probablement la semaine prochaine.

Je remercie le Secrétaire de la Cinquième Commission de sa présence et des informations qu'il nous a données. Je saisis son offre quant à l'aide que le Département des affaires de désarmement – dont le Secrétaire général adjoint est présent ici – et la Division de la planification des programmes et du budget apporteront aux représentants une fois que nous aborderons l'examen de fond des amendements proposés.

Questions administratives

Le Président (*parle en espagnol*) : Puisque nous abordons les questions administratives, je crois que nous devons profiter de la présence d'un représentant du Bureau des Nations Unies de la planification des programmes, du budget et des comptes pour entendre un bref examen de la manière dont sont élaborées les prévisions des incidences que peuvent avoir sur le budget-programme les projets de résolution. Les incidences sur le budget-programme ont souvent retardé nos travaux, et c'est pourquoi je crois qu'il importe d'avoir une idée claire de la manière dont elles sont préparées afin qu'elles puissent l'être dans les délais voulus.

Je tiens à souligner qu'il n'est pas dans mon intention d'ouvrir ici une discussion sur les questions

administratives et budgétaires. Notre travail est d'analyser l'aspect concret d'une proposition et celui de la Cinquième Commission est d'analyser ses incidences sur le budget des Nations Unies. Cependant, une meilleure connaissance de ces incidences peut influencer les négociations. Nous avons donc besoin de précisions appropriées.

Je donne maintenant la parole à M. Dennis Thatchaichawalit, de la Division de la planification du programme et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et des comptes, qui va faire une déclaration à ce sujet.

M. Thatchaichawalit (*parle en anglais*) : Une prévision des incidences sur le budget-programme se fonde sur les dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui stipule qu'aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que la résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. Ainsi, lorsqu'une grande commission aborde un projet de résolution impliquant des dépenses ou des incidences financières, le Secrétariat soumet une prévision des incidences sur le budget-programme pour informer la commission de toute implication financière résultant de l'action recommandée dans le projet de résolution.

La deuxième partie de l'article 153 stipule que l'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation. En conséquence, après l'adoption du projet de résolution par la grande commission, la prévision des incidences sur le budget-programme est soumise à la Cinquième Commission par le biais du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le rôle de la Cinquième Commission est alors d'examiner les dépenses budgétaires, puis d'informer l'Assemblée générale plénière des incidences du projet de résolution sur les prévisions budgétaires de l'Organisation.

Sur la base de la décision prise par la Cinquième Commission, l'Assemblée générale plénière est en mesure de se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la grande commission en tenant

compte de la recommandation de la Cinquième Commission. C'est là la procédure fondamentale concernant les incidences sur le budget-programme. Je serai heureux de répondre aux questions spécifiques que les membres de la Commission pourraient vouloir me poser.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole aux délégations qui souhaitent poser des questions sur la procédure.

M. Umer (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de reprendre la parole, mais l'information fournie par le Secrétariat soulève une importante question. Si un projet de résolution ayant des incidences financières est adopté par cette Commission, il semble, par voie de conséquence, que les incidences sur le budget-programme sont également approuvées par cette commission. Selon l'information fournie par le Secrétariat, les incidences sur le budget-programme sont transmises au Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB), puis à la Cinquième Commission. La Cinquième Commission est-elle en mesure d'aller à l'encontre de la décision d'une autre grande commission de l'Assemblée générale? Quelle est l'autorité juridique de la Cinquième Commission en termes d'incidences sur le budget-programme qui ont été approuvées par une autre grande commission?

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Le Règlement intérieur concernant les incidences sur le budget-programme est très explicite, et nous le savons. Cependant, il semblerait, compte tenu de l'expérience de l'année dernière – pas seulement dans cette Commission, mais particulièrement dans une autre – que la description des prévisions relatives aux incidences sur le budget-programme préparées par le Secrétariat est parfois problématique. Est-il possible d'avoir une brève description des lignes directrices et du format que le Secrétariat adopte pour présenter les incidences sur le budget-programme. Si nous l'obtenons, il sera possible d'atténuer la controverse existante. L'année dernière, la situation était meilleure à la Première Commission que dans les autres commissions, mais cette description pourrait nous aider durant les discussions et les consultations que nous aurons à cet égard concernant les incidences sur le budget-programme, ce qui permettrait d'éviter toute controverse à la fin de nos travaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat qui va répondre aux questions soulevées.

M. Thatchaichawalit (*parle en anglais*) : S'agissant de la première question relative aux incidences sur le budget-programme présentées à une grande commission, en fait, celle-ci adopte son projet de résolution. Techniquement, la présentation des incidences sur le budget-programme a pour but d'informer la grande commission des dépenses qu'entraîne sa décision. Comme le dit clairement le Règlement intérieur, toutes les questions administratives et financières sont de la compétence de la Cinquième Commission. C'est pourquoi la dernière partie de l'article 153 stipule que toute décision impliquant des dépenses, qui est soumise pour adoption à l'Assemblée générale plénière, doit être examinée par la Cinquième Commission.

En fait, si la Première Commission adopte un projet de résolution, le projet de résolution restera comme s'il était une décision de fond. En même temps, cependant, conformément à l'article 153, le Secrétariat devra soumettre une estimation des incidences sur le budget-programme par l'intermédiaire du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires à la Cinquième Commission pour examen. Evidemment, la Cinquième Commission est en mesure, comme sur toute question budgétaire, de prendre une décision – disons d'annuler la teneur des incidences sur le budget-programme initial tout comme elle pourrait le faire en ce qui concerne toute autre proposition budgétaire. Ainsi, c'est toujours à la Cinquième Commission de prendre une décision sur une question budgétaire. Ensuite, avec la décision de la Cinquième Commission, parallèlement au projet de résolution dont une autre grande commission est à l'origine, l'Assemblée générale prend une décision sur le projet de résolution même.

En même temps, en termes d'incidences budgétaires de décisions qu'elle adopte, la Cinquième Commission se prononce dans le contexte du budget-programme de l'exercice biennal pertinent. Par exemple, à la présente session, qui est à mi-chemin de l'exercice biennal 2004-2005, la Cinquième Commission prendra une décision à la fin de la session sur le niveau du montant des crédits révisé pour l'exercice biennal 2004-2005. Dans ce contexte, il faudra prendre en compte le premier rapport sur l'exécution du budget, qui sera soumis par le

Secrétariat durant la dernière partie de la session, et prendre également en compte toutes les incidences sur le budget-programme soumises par les diverses grandes commissions et toutes les estimations révisées pertinentes. Un exemple serait une estimation révisée découlant d'une décision ou d'une résolution du Conseil économique et social. La Cinquième Commission prendrait ainsi en compte tous ces éléments pour arriver au niveau du crédit révisé, qui est alors recommandé pour adoption à l'Assemblée générale plénière.

C'est là l'aspect budgétaire du processus. Le processus sur le fond se poursuivra, et un projet de résolution d'une grande commission demeurera en l'état, assorti de la précision selon laquelle la Commission prend, de fait, une décision en s'appuyant sur une estimation complète des incidences financières.

L'autre question est liée à la teneur des incidences du budget-programme. Pour les incidences sur le budget-programme comme sur tout document budgétaire, nous disposons d'un format standard pour le paragraphe pertinent du projet de résolution impliquant des incidences financières. Dans les incidences sur le budget-programme, nous indiquerions aussi les incidences du programme en termes de changements nécessaires résultant du projet de résolution eu égard à la partie programmatique du budget-programme. Nous montrerions alors les incidences financières, y compris s'il s'agit d'apports nécessaires pour les ressources en personnel, pour des consultants ou pour des voyages. Il y a également une partie destinée à l'absorption éventuelle dans le budget-programme actuel. Le paragraphe final est une recommandation soulignant qu'il y aura un certain niveau d'incidences financières et demandant si des crédits supplémentaires nous seront ou non nécessaires. C'est là fondamentalement le format standard d'une prévision d'incidences sur le budget-programme.

M. Umer (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je n'argumenterai pas sur ce point, mais l'information que vient de nous donner le Secrétariat soulève une question fondamentale. Supposons que la Première Commission adopte un projet de résolution ayant des incidences budgétaires de, disons, 50 000 dollars. Conformément à la procédure énoncée par le Secrétariat, la prévision des incidences sur le budget-programme est transmise au Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, puis à la Cinquième Commission. Supposons que la Cinquième

Commission décide que les fonds ne sont pas disponibles. Qu'arrive-t-il alors? Est-il possible qu'une résolution ne soit pas appliquée en raison de ses incidences budgétaires? Cela s'est-il produit antérieurement dans le système des Nations Unies?

Le Président (*parle espagnol*) : Je tiens à faire une observation. Premièrement, je crois comprendre que les fameuses prévisions concernant les incidences sur le budget-programme qui sont distribuées dans les grandes commissions, y compris à la Première Commission, ne le sont qu'à titre d'information. Je tiens à confirmer ceci. Il n'appartient pas à la Commission de les approuver. Je comprends également que le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires n'est pas le seul organe habilité à examiner les incidences sur le budget-programme. La Cinquième Commission, en particulier, l'est également. À la fin de l'exercice, vers la fin de la session, la Cinquième Commission examine les incidences sur le budget-programme présentées par toutes les grandes commission et mène à bien l'exercice comprenant des négociations en vue d'en absorber le plus possible dans le budget ordinaire et, si nécessaire, de convenir de toute augmentation.

Je ne crois pas nécessaire d'aller plus dans le détail, mais je tiens à demander au représentant du Secrétariat de confirmer ma perception car, comme le représentant du Pakistan l'a souligné, il importe de s'assurer que la Commission est habilitée à adopter des questions de fond et que la Cinquième Commission est chargée de dégager les ressources. S'il n'y a pas de ressources, la Cinquième Commission doit d'une façon ou d'une autre rendre la situation claire aux yeux des États Membres, à savoir que les décisions prises par un organe principal seront dûment appliquées. Il faut également être réaliste et conscient que, dans une large mesure, cela découle d'une politique budgétaire avec un taux de croissance zéro et ne se produira pas si le budget peut être augmenté sensiblement.

Je donne une fois encore la parole au représentant du Secrétariat.

M. Thatchachawalit (*parle en anglais*) : Vous avez rendu mon travail plus facile, Monsieur le Président. Je crois que vous avez répondu à toutes les questions qui ont été posées. J'ajouterai simplement que pour arriver à cette décision sur le niveau du budget, la Cinquième Commission à l'avantage, que vous avez mentionné, Monsieur le Président, de

pouvoir examiner de près toutes les prévisions d'incidences sur le budget-programme, qui sont présentées par les diverses grandes commission et les organes législatifs. Elle peut ainsi agir au niveau de l'ensemble du budget et non pas simplement sur un projet de résolution ou de décision particulier. Elle a aussi la possibilité de voir si, parmi toutes les exigences rivales, il n'y a pas des domaines où des solutions alternative sont possibles. L'année dernière, par exemple, plusieurs projets d'incidences sur le budget-programme impliquaient des ressources supplémentaires pour les services de conférence. Lorsque la Cinquième Commission a pris sa décision sur ces projets, le Secrétariat comme la Cinquième Commission étaient mieux à même de déterminer les ressources globales qu'exige l'appui des services des conférences pour l'année 2004-2005, vu que d'ici à la fin de la session ils disposaient de toutes les prévisions nécessaires. Le Secrétariat et la Cinquième Commission étaient alors mieux à même de voir s'il y a des domaines qui peuvent être absorbés, ou des domaines qui peuvent être satisfaits dans le cadre des ressources existantes.

La Commission peut également être assurée que la décision de la Cinquième Commission sur le niveau du budget ne bloque pas la mise en œuvre des décisions prises par une grande commission. Comme je l'ai déjà dit, les prévisions des incidences sur le budget-programme ont pour but d'informer les commissions des incidences financières, mais la question de savoir comment sera financée une décision relève de la Cinquième Commission. Evidemment, le Secrétariat a l'obligation d'appliquer une décision prise par une grande commission et ultérieurement adoptée par l'Assemblée plénière.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je propose que nous laissons cette question en suspens pour le moment. Je donne l'assurance aux membres que la Présidence continuera de se renseigner afin de pouvoir répondre aux craintes exprimées par le représentant du Pakistan et de voir quelle était la situation dans le passé et si certains mandats n'ont pu être financés. Cela serait important si, par exemple, nous étions sur le point d'examiner l'application des recommandations et décisions de la Commission. C'est là une importante question qui doit être examinée. Il ne suffit pas de s'accorder sur une disposition. Il faut également s'assurer que les ressources financières existent.

Je tiens à répéter la demande que j'ai faite à toutes les délégations qui ont l'intention de présenter des projets de résolution pouvant avoir des incidences budgétaires ou financières de bien vouloir consulter le Secrétariat dès que possible afin d'éviter, lorsque le moment sera venu, tout retard dans l'examen des prévisions d'incidences sur le budget-programme. Je tiens également à demander au Bureau de la planification des programmes, du budget et des comptes d'œuvrer sur les projets d'incidences sur le budget-programme d'une manière plus expéditive. Je sais que nous avons rencontré des difficultés avec certains projets de résolution dans le passé parce que le Bureau du budget était surchargé de travail ou parce que le Secrétariat ne comprenait pas clairement les dispositions d'un projet de résolution.

J'invite tous les membres à avoir un dialogue plus ouvert afin de pouvoir répondre plus rapidement aux demandes relatives aux incidences sur le budget-programme. Il importe également que ces incidences soient expliquées plus en détail, spécialement lorsqu'elles sont formulées sur la base d'un coût total et ne prennent pas en compte les ressources éventuelles provenant de diverses parties du budget existant ou d'autres ressources. C'est là un exercice que, j'en suis

sûr, le Secrétariat saura mener à bien, car si une décision est budgétisée en termes de coût total – compte tenu d'éléments comme le coût de l'électricité et de la salle – nous nous trouverions devant des chiffres gonflés. Bien que ce soit au Secrétariat qu'il appartienne de nous donner tous les chiffres, un équilibre doit être trouvé entre les coûts réels et les coûts totaux.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétariat et la Cinquième Commission, ainsi que le représentant du Bureau de la planification des programmes, du budget et des comptes pour les précisions qu'il nous ont apportées.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Première Commission.

M^{me} Stoute (Secrétaire de la Première Commission) (*parle en anglais*) : Je tiens à donner aux membres le nom de la fonctionnaire chargée du budget ayant trait au désarmement. Il s'agit de M^{me} Sheryl Simmons, dont le numéro de téléphone est le (212) 963-8230. Elle a fait savoir que si les membres avaient des questions à poser ils ne devaient pas hésiter à l'appeler.

La séance est levée à 12 h 35.